

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 35

Membres présents : 30

Procurations : 5

VOTES : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 AVRIL 2026

N° 2026/4/18

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, AUDIER Nathalie, BAULET Bertrand, BERTOCHIO Cédric, BOISSERENQ Josiane, BONNAFFOUX Joël, BREARD Jean-Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, DISDIER Ludovic, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, FARAMAZ Monique, GARNIER Marie-Josée, KUENTZ Adèle, MERLIER Michèle, MIGNON Anthony, POTIN Sandra, PRINTEMPS Nicole, REYNAUD Laurent, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs BETTI Alain, CAVALLINO Frédéric, LALLEMAND Chloé, LESBROS Pascal et ROSTAING Hugo.

Procurations

Monsieur BETTI Alain donne procuration à Monsieur ROUX Lionel ;
Monsieur CAVALLINO Frédéric donne procuration à Madame BOISSERENQ Josiane ;
Madame LALLEMAND Chloé donne procuration à Monsieur REYNAUD Laurent ;
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Madame ACHARD Liliane ;
Monsieur ROSTAING Hugo donne procuration à Madame SAUNIER Clémence.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°1 au marché 2025-12 : Réhabilitation des réseaux humides Place des Ecoles – La Bâtie Neuve

Il est rappelé à l'assemblée que le marché n° 2025-12 concernant la réhabilitation des réseaux humides « Place des Ecoles » sur la commune de La Bâtie-Neuve (05230) a été attribué à l'entreprise AMCV par délibération n° 2025/6/13 du 5 août 2025.

Le montant du marché était de 328 938,49 € H.T.

Il est précisé que plusieurs aléas de chantiers entraînant des adaptations techniques nécessitent la rédaction du présent avenant afin d'acter l'intégration de prix nouveaux :

a) Nécessité de modifier et optimiser le réseau d'assainissement des eaux usées

Le réseau est profond et à faible pente et se situe dans la nappe constituée de matériaux meubles. Par ailleurs, des réseaux inconnus ont été rencontrés.

A ce titre, il convient de créer plusieurs prix nouveaux :

- un prix nouveau PN1 pour la dépose de canalisation,
- un prix nouveau PN2 pour le raccordement de canalisation existante,
- un prix nouveau au poste PN3 pour la réalisation d'un cloutage sur sol meuble (forte profondeur, nappe et faible pente),
- un prix nouveau PN4 pour la plus-value de profondeur des regards en PP,
- un prix nouveau PN5 pour l'élargissement des fouilles à forte profondeur,
- un prix nouveau PN6 pour la plus-value de profondeur de la tranchée,
- un prix nouveau PN7 pour la mise en œuvre à faible profondeur et fourniture de regard PEHD DN800 moins onéreux que des regards en PP,
- un prix nouveau pour la réalisation de branchement en diamètre plus petit en adéquation avec les réseaux rencontrés, en PVC et PP DN125 (PN11 et PN12).

b) Nécessité d'optimiser le réseau d'alimentation en eau potable

La rencontre des réseaux existants inconnus et des adaptations techniques associées ont exigé la création de prix nouveaux. L'encombrement dû au nombre de raccordement à faire a nécessité des regards de 1,5 x 1 m et 2 x 1 m et donc la création de prix nouveaux :

- un prix nouveau pour les pièces particulières AEP non prévues : PN8 et PN9,
- un prix nouveau pour la pose et fourniture d'une ventouse plus petite et suffisante par rapport à celle prévue au marché, (PN10),
- un prix nouveau pour la pose de 2 compteurs d'eau pour le service des eaux de la CCSPVA (PN16 et PN17),
- un prix nouveau pour la fourniture et pose de regards béton de grande taille intégrant les compteurs des abonnés en remplacement des abris-compteur (PN13 et PN14).

c) Nécessité de modifier le tracé du réseau pluvial

L'encombrement des réseaux secs sous l'avenue Général de Gaulle a impliqué une modification du tracé ainsi un prix nouveau pour la pose/dépose des panneaux de signalisation et la mise en œuvre de conduite en PVC DN500 suite à une modification du tracé du réseau EP (PN18 et PN15).

Les modifications liées aux aléas mentionnés ci-dessus impliquent également les évolutions de quantité.

Ces imprévus impactent ainsi le coût du marché de travaux et requièrent la passation d'un avenant.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 49 011,73 €
- Montant TTC : 58 814,07 €
- % d'écart introduit par l'avenant : arrondi à 14,90 % (14,899968 %)

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 377 950,22 €
- Montant TTC : 453 540,26 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'avenant n°1 du marché 2025-12 détaillé en pièce jointe.
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX



La secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 04 mai 2026.

Et de la publication, le 05 mai 2026.

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).